

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de véhicules en 2019

P.J. : 1 projet de délibération

L'un des volets stratégiques de l'optimisation du parc roulant repose sur une maîtrise des charges de maintenance et sur un renforcement de la fiabilité des équipements grâce à une politique de renouvellement des véhicules les plus sollicités et vétustes.

Après une première étape de réduction du nombre de véhicules de liaison par la constitution de pools opérationnels, afin d'améliorer la rotation d'utilisation pour tous et de maximiser l'exploitation du parc, le plan de renouvellement 2018 a prioritairement mis l'accent sur le renouvellement d'une partie des véhicules de liaison restants, regroupés en pool, dans l'objectif à la fois de dimensionner le financement au nombre d'équipements concernés, de faire diminuer l'âge moyen du parc (plus de 9 ans), de réduire les coûts de fonctionnement et d'améliorer les outils de travail d'un plus grand nombre d'utilisateurs.

L'effort d'une baisse des dépenses de maintenance dès 2018 passe obligatoirement par ce plan de renouvellement des véhicules et leur livraison le plus tôt possible, afin de faire coïncider l'année de l'engagement budgétaire avec la prise de possession des équipements et d'obtenir les premiers gains en fonctionnement sur l'année de l'investissement correspondant.

Pour 2019, il est proposé de poursuivre la même stratégie : le renouvellement concerne majoritairement des véhicules ordinaires de liaison ainsi que quelques véhicules spécifiques d'intervention.

Pour le présent appel d'offres, il s'agit d'un marché de fournitures à minimum et maximum permettant d'adapter la commande en fonction des prix unitaires proposés. Il concerne les besoins relatifs au segment liaison, comprenant les véhicules de la Police Municipale ainsi que des véhicules d'intervention et de secours.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de renouveler des équipements selon le découpage suivant :

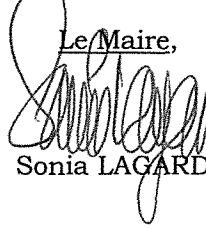
- Lot 1 : Un minimum de 3 et maximum de 6 véhicules légers de groupe B (se rapprochant du type EDMV selon la norme ACRISS)
- Lot 2 : Un minimum de 1 et un maximum de 2 véhicules légers de groupe J (se rapprochant du type DDMV selon la norme ACRISS)
- Lot 3 : Un minimum de 4 et un maximum de 6 fourgonnettes utilitaires de groupe D (se rapprochant du type EKMV selon la norme ACRISS)
- Lot 4 : Un minimum de 2 et un maximum de 4 fourgonnettes utilitaires de groupe D (se rapprochant du type EKMV selon la norme ACRISS) aménagées pour le transport de peintures et des bidons de produits
- Lot 5 : 2 SUV de groupe M (se rapprochant se rapprochant du type CFNR selon la norme ACRISS)
- Lot 6 : Un minimum de 1 et un maximum de 2 camionnettes plateau de groupe G (se rapprochant du type XPMD selon la norme ACRISS)
- Lot 7 : 1 camionnette avec benne basculante de groupe G (se rapprochant du type XPMD selon la norme ACRISS)
- Lot 8 : 1 fourgon tôle (se rapprochant du type XXMD selon la norme ACRISS)
- Lot 9 : 1 camionnette plateau équipé pour la lutte incendie
- Lot 10 : 2 fourgonnettes de type combi équipées police municipale

Il est précisé que les crédits de paiement nécessaires à ce marché seront financés par le budget 2019 de la Ville. Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à une somme comprise entre 59.400.000 F/CFP et 70.200.000 F/CFP. Pour rappel, les cessions 2018 des véhicules ont permis de générer une recette de 13.398.000 F/CFP, contribuant à réduire l'effort budgétaire réel de réinvestissement du parc roulant de 19 ou 22,5 % pour ce marché.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le (ou les) marché(s) avec le (ou les) soumissionnaire(s) qui auront été proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres pour la fourniture de véhicules en 2019.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 6 février 2019

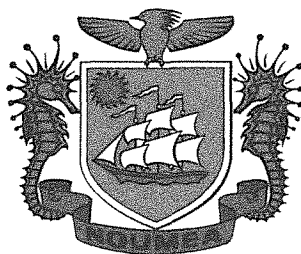
Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
18.02.2019	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
19.02.2019	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 30	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 44	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	M.	Charles ERIC
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Christine BELLET		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/126
autorisant la signature d'un ou de plusieurs marchés sur appel d'offres ouvert pour
la fourniture de véhicules en 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 FEV. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/06 du 6 février 2019,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 14 février 2019,

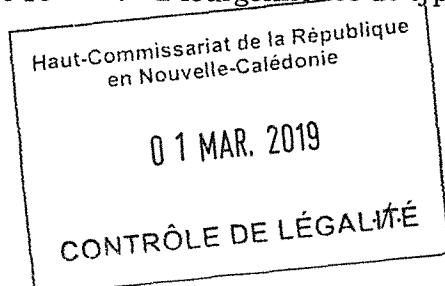
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) à intervenir avec le(s) soumissionnaire(s) qui aura (auront) été proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres pour la fourniture de chacun des équipements selon le découpage ci-après indiqué :

- Lot 1 : Un minimum de 3 et maximum de 6 véhicules légers de groupe B (se rapprochant du type EDMV selon la norme ACRISS)
- Lot 2 : Un minimum de 1 et un maximum de 2 véhicules légers de groupe J (se rapprochant du type DDMV selon la norme ACRISS)
- Lot 3 : Un minimum de 4 et un maximum de 6 fourgonnettes utilitaires de groupe D (se rapprochant du type EKMV selon la norme ACRISS)
- Lot 4 : Un minimum de 2 et un maximum de 4 fourgonnettes utilitaires de groupe D (se rapprochant du type EKMV selon la norme ACRISS) aménagées pour le transport de peintures et des bidons de produits
- Lot 5 : 2 SUV de groupe M (se rapprochant se rapprochant du type CFNR selon la norme ACRISS)
- Lot 6 : Un minimum de 1 et un maximum de 2 camionnettes plateau de groupe G (se rapprochant du type XPMD selon la norme ACRISS)
- Lot 7 : 1 camionnette avec benne basculante de groupe G (se rapprochant du type XPMD selon la norme ACRISS)
- Lot 8 : 1 fourgon tôle (se rapprochant du type XXMD selon la norme ACRISS)
- Lot 9 : 1 camionnette plateau équipé pour la lutte incendie
- Lot 10 : 2 fourgonnettes de type combi équipées police municipale



ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la fourniture de véhicules permettant à la Ville d'assurer ses missions de service public et de répondre avec efficacité aux sollicitations de la population.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel est estimé entre 59.400.000 F/CFP et 70.200.000 F/CFP.

La dépense est imputable au budget de l'année 2019, section investissement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEV. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 1 MARS 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.A.J.M. (S.M.G.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 1 MARS 2019
au Commissaire Délégué

et notifié le
et a été publié le - 4 MARS 2019
est exécutoire de plein droit.



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances